

CE du 28 février : Alors que de nombreux salariés s'installent dans Leclerc, des glissements de production et un besoin de monteurs se profilent à l'horizon !

Le Comité d'Établissement s'est réuni le 28 février pour traiter des points suivants : marche de l'établissement et point sur la production, information sur les effectifs de fin d'année, convention en cours de rédaction avec le restaurant, déclaration d'emploi des travailleurs handicapés, présentation des comptes du CE de 2006, du budget prévisionnel 2007 et schéma directeur d'infrastructures. Les élus CFDT ont également interpellé la Direction sur d'autres préoccupations des salariés (cf. déclaration) et considèrent que des réponses rapides doivent être apportées aux problèmes quotidiens des personnels (salaires, indemnités non imposables, parkings, etc...).

Production : Des difficultés !

Leclerc : Pas de variations par rapport à janvier. 10 matériels sont aux essais constructeurs en attente du J1. Sur les 3 derniers véhicules, 2 ont été remontés pour redémarrage des essais constructeur et des composants majeurs sont manquants sur le troisième. Conséquence : un glissement attendu de ce programme.

ARV : Présentation des 2 premiers ARV au client le 4 avril prochain. Les 6 autres s'échelonnent jusqu'en septembre. Le 4 juin, débutera le montage des 10 derniers. La Direction ne cache pas son intention de recourir en juin à du personnel intérimaire pour réaliser le montage de ce matériel, compte tenu du besoin de monteurs plus longtemps sur le Leclerc. Il est vrai que, limité dans le temps, ce programme lui permet de justifier plus aisément d'un recours temporaire à l'intérim. Pour autant, la CFDT n'en apprécie pas le principe !

AMX10RC : Acceptation de 8 tou-

relles en janvier. Problèmes sur les roulements de tourelles et un boîtier électronique. Côté châssis, reprise des livraisons des châssis Emat qui amène la Direction à transférer 4 personnes des tourelles vers les châssis. Pour ce qui concerne le rétrofit des 7 châssis lourds, deux ont été positionnés pour rénovation.

BV : Globalement, les délais sont respectés à l'exception de la BV5SD pour laquelle la tenue des livraisons reste difficile. Quant à l'offre BV ENC200 (200 BV sur 5 ans) où cinq compétiteurs sont en concurrence, la Direction annonce un report de l'offre au 10 avril et a demandé à visiter le banc d'essai en charge de Gien, ayant constaté dans le cahier des charges que la DCMAT le mettait à disposition pour éventuellement tester les BV renouvelées. Si ce banc peut sans doute intéresser APPRES ou d'autres, **celui de Nexter Roanne fait l'objet d'une fiabilisation pour répondre à une prestation globale.**

Chenilles : Des difficultés de serrage et un manque de livraison des connecteurs ont conduit à une baisse de la production, redevenue néanmoins

normale depuis quelques jours.

Caesar : Le montage du premier proto glisse en juillet.

VBCI : montée en puissance prévue à partir de septembre, ce qui nécessite que le Leclerc soit achevé ???

DSC : On ne peut pas facturer !

Le chiffre d'affaire de DSC prévu en janvier est réalisé, mais des difficultés de facturation liées à la signature des avenants conduisent à une impossibilité pour Nexter de facturer. Côté prises de commandes, on constate un retard sur le MCO Leclerc qui pénalise DSC et par voie de conséquence, la production. Interrogé par la CFDT sur UD, **la Direction a confirmé son intention de conserver UD et de voir comment réimplanter cette activité dans Leclerc** (réception et expédition dans Leclerc). Les conclusions de l'étude en cours seront rendues à l'été. Pour la CFDT, il est important de communiquer avec les salariés de ce secteur et de les tenir informés des intentions de la Direction.

Effectifs et perspectives de fin d'année !

Fin janvier, l'effectif du centre de Roanne est de 948 personnes (114 femmes et 834 hommes). La moyenne d'âge du centre est de 45,84 ans. En janvier, 23 intérimaires étaient sur le centre. Après l'embauche de 8 d'entre eux et une démission, la Direction en a recruté 4 nouveaux (PFL, ARV et VBCI). Actuellement, le centre compte 18 intérimaires. **L'effectif fin 2007 présenté par la Direction est de 764 personnes intégrant une vingtaine d'intérimaires.** Nexter Systems (752), ECIT (10) et DRS (2).

La CFDT estime qu'il est sans doute possible d'améliorer le nombre d'emplois pérennes d'ici fin 2007, comme le prévoyait le plan Giat 2006 (777 effectifs), compte tenu de la montée en puissance des programmes VBCI et Caesar. **La Direction s'est refusée à donner toute perspective d'évolution des effectifs pour 2008 et 2009**, renvoyant ce débat en central, notamment en commission économique du CCE obtenue par la CFDT lors du CCE du 19 janvier dernier. Cette commission aura lieu le 16 mars au siège et la CFDT entend bien, à cette occasion, défendre l'Emploi.

Comptes 2006 du CE Budget 2007

Comme chaque année, le cabinet KPMG a rendu ses conclusions sur les résultats comptables (fonctionnement et activités sociales) de 2006. **«Très bonne gestion» a précisé l'expert comptable qui a commenté les documents officiels qui ont reçu un aval unanime de tous les élus.** Les élus CFDT qui s'attachent chaque année, avec les trois permanents du CE, à gérer au mieux les activités sociales et culturelles apprécient le compliment et s'engagent à faire encore mieux pour 2007. A cet effet, le budget prévu, en baisse par rapport à 2006 compte tenu de la

baisse de la masse salariale, prévoit de nombreuses activités subventionnées (3 voyages, spectacles), la mise à disposition d'un camping car neuf. Cerise sur le gâteau, **une distribution exceptionnelle de chèques vacances est prévue courant mars, fruit d'une négociation centrale sur la restauration, pour les salariés présents en 2007 et ceux qui ont quitté le centre en 2006.**

La CFDT examine en ce moment le dossier «chalet du Bessat» que les salariés de St Chamond connaissent, dont la convention entre le CIE de St Chamond et le Ministère de la Défense arrive à terme en juin. Elle considère que la reconduction de la convention doit être analysée en terme de coût fixe et doit tenir compte du taux de fréquentation de cette installation par les salariés de Nexter. La CFDT demande donc des informations complémentaires au CE de St Chamond (Détail des facturations, fréquentation du CE de CSC, des autres CE du CIE, de la gendarmerie qui se servent de cette installation). Elle ne souhaite pas supporter des charges qui profitent à d'autres salariés que Nexter, sans que ceux-ci n'apportent une contribution. **A suivre...**

Restaurant d'entreprise : Vers une clarification des conventions !

La Direction a présenté la réflexion qu'elle mène en ce moment avec les responsables du restaurant (CIRA). Parmi les choses qui changent, la CFDT apprécie le souci d'une plus grande transparence, notamment pour ce qui est des conventions passées avec les autres entreprises et du coût des fluides. Néanmoins, **elle a fermement réagi au fait que le projet de convention n'aille que jusque fin 2009. Elle a également exigé un engagement du propriétaire du restaurant (CGPF) à ne pas procéder à une vente de l'immobilier.** En effet, la CFDT estime nécessaire de sécuriser les salariés du restaurant en obtenant l'assurance que leur lieu de travail ne soit pas vendu ! De-

vant la demande CFDT de faire l'opération vérité sur la dotation (1.7% de la masse salariale) dédiée à la restauration, **la Direction a accepté la tenue d'une commission spécifique sur ce sujet.** Ce sera l'occasion pour la CFDT de mettre les pieds dans le plat et d'amener la Direction à présenter des chiffres précis et cohérents.

Travailleurs handicapés : La Direction doit respecter la loi !

Au cours de ce CE, la Direction a présenté la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés. Une nouvelle fois, **la Direction ne respectant pas le taux de 6% de salariés handicapés**, celle-ci devra s'acquitter d'une contribution financière de 111000 euros au titre de 2006. A l'heure où les organisations syndicales exigent un accord en central sur l'insertion des handicapés, la Direction doit mettre en oeuvre une autre politique pour ne pas avoir à payer de telles sommes. Plutôt que de payer, la CFDT préfère que l'entreprise Nexter emploie des salariés handicapés ou ait recours, comme à UD, à du personnel provenant de CAT par exemple. Sur ce point, **M. Marcon nous a précisé que deux personnes du centre travaillaient, en lien avec le siège, pour présenter des pistes concrètes d'emploi d'ici fin avril. Dont acte !**

ARCRO :

Alors que la réimplantation dans le bâtiment Leclerc des personnes de Horizon touche à sa fin, se pose la question des places de parking et de l'éloignement du lieu de travail de certains personnels. La CFDT a dénoncé l'attitude de la Direction qui fait fi des propositions syndicales et a demandé une réunion spécifique sur ce sujet, considérant que les personnels doivent être traités de manière équitable et juste. **La Direction a refusé... La CFDT reviendra sur ce point en commission du SDI !**